



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Formation AM (BSR), A1, A2 et A

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est obtenu par la production d'une attestation de suivi du Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Le BSR reste valide. Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM. La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : carron.ac@wanadoo.fr

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

4) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et l'ASSR premier ou deuxième niveau ou l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Les véhicules

Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.

Voiturettes et quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur diesel ou électrique.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

8) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation

(Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation

(Durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, main en de la stabilité ;
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

— respecter les règles relatives aux ordres de passage ;

— S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;

— dégager une intersection.

Changer de direction :

— avoir de son intention ;

— se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds

(gabarit, angles morts...) ;

— adapter sa vitesse ;

— respecter les règles de priorité ;

— dégager l'intersection.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques

(durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

— Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :

— La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;

— échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

— échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

Formation à la conduite en France des véhicules de la catégorie A1 et des véhicules de type L5e

9) Préambule

Le permis A1 autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique.

10) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

11) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ae@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

12) Les pré-requis

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1er juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1er juillet 1990)

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

- Licence de circulation délivrée avant le 1er avril 1958.

Équivalences Catégorie B – véhicules A1 et L5e : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e, plus communément appelés scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un 2RM de moins de 125cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kw, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

13) La durée de la formation

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens, 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

14) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût prévisionnel de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la	- Connaitre et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaitre la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage
conduite diplômé.	- Connaitre les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaitre les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

15) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres,

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

- Une épreuve en circulation de 30 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.

16) Programme véhicules A1 et L5e : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence.

Cela va de l'attention à une trace de gasoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques. Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage... La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération. À l'issue des 3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

17) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, le permis A2 est destiné à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

18) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

19) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : carron.ac@wanadoo.fr

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

20) Les pré-requis

- avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

21) Le public visé

Tous publics

22) La durée de la formation

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

20 heures pratiques (minimum légal obligatoire)

23) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - Dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
--	--

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
conduite diplômé.	

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaitre la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaitre les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

24) Les épreuves
d'examen
L'examen
théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.

Une épreuve en circulation de 30 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Programme de formation à la catégorie A du permis de conduire

25) Préambule

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

26) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

La catégorie A arrivant à la suite d'une expérience de 2 ans de A2, la formation portera surtout sur le savoir être et sur la notion de puissance du véhicule.

27) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ae@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

28) Les pré-requis o Avoir minimum 2 ans de permis de conduire de la catégorie A2
pour l'obtention du titre

o La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans
d'obtention du permis A2

29) Le public visé

Tous publics

30) La durée de la formation

7 heures

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

31) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « post permis » et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1 — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- Vitesse et perception visuelle ;
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2 — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- Mouvements et positionnements du regard ;
- Mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- Comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3 — Circulation et clôture de la formation (Durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- Dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

Formations en accès direct, en apprentissage anticipé ou en conduite supervisée

32) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec

une remorque : - si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg

- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

33) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place depuis juillet 2014.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

34) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ae@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

35) Les pré-requis

- Avoir minimum 15 ans pour AAC, 16 ans pour l'accès direct et 18 ans pour la conduite supervisée - Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

36) Le public visé

Tous publics

37) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

38) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

conditions normales.	- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence- Pratiquer l'écoconduite |
|--|--|

39) Les épreuves d'examen L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

- la réalisation de manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et sur les premiers secours. □ la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

Programme de formation pour annulation du code restrictif 78 de la catégorie B du permis de conduire

40) Préambule

Cette formation est requise pour annuler le code restrictif 78 qui n'autorise la conduite que des véhicules à boîte automatique. Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation.

41) Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un véhicule en manipulant une boîte de vitesses et un embrayage est une démarche éducative exigeante votre formateur va vous guider dans votre progression.

42) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ae@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

1) Les pré-requis

Avoir passé et obtenu la catégorie B du permis de conduire avec le code 78 sans motif médical.

2) Le public visé

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Tous publics

3) La durée de la formation

7 heures

4) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

Conditions d'organisation de la formation La formation est d'une durée de sept heures.

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuel appartenant à l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière agréé.

Dans le véhicule prennent place l'enseignant de la conduite installé à l'avant droit et l'élève installé au poste de conduite.

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Structure et contenu de la formation

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

Séquence 1 : durée de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes : – comprendre le principe du point de patinage de

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ; – être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Une partie de cette séquence, limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

Séquence 2 : durée de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Programme de formation à la catégorie B96 du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie de permis de conduire B96 est requise pour la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

2) Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule est une démarche éducative exigeante votre formateur va vous guider dans votre progression.

3) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ae@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

4) Les pré-requis

Avoir minimum 18 ans et le permis de la catégorie B

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(Durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION

(Durée : trois heures)

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers ;
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

Programme de formation à la catégorie BE du permis de conduire

43) Préambule

Le permis BE permet la conduite de :

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque de moins de 3,5 tonnes et dont le poids total de l'ensemble véhicule tracteur et remorque est inférieur à 7 tonnes de PTAC.

44) Les enjeux de la formation

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule est une démarche éducative exigeante votre formateur va vous guider dans votre progression.

45) L'organisme de formation

SAS AAFCAM Auto Moto Ecole CARRON

Adresse : 21 Place du 11 novembre 59230 ST AMAND LES EAUX

Adresse électronique : charlesdecherf.ac@gmail.com

Téléphone : 03 27 21 61 61

Siret : 47782291000014

Agrément préfectoral : E2405900200

Code NAF : 8553Z

Gérant : Charles Decherf

Responsable des relations avec les élèves : Charles Decherf

46) Les pré-requis

Être âgé de 18 ans minimum

Être titulaire du permis B en cours de validité

47) Le public visé

Toute personne titulaire du permis B

48) La durée de la formation

Pas de durée minimum

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

49) Les objectifs de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

- Une formation pratique :

Formation hors circulation

Vérifications courantes de sécurité

L'objectif des vérifications courantes de sécurité est de s'assurer que le candidat est apte à procéder aux contrôles et vérifications de son véhicule (ou ensemble de véhicules) avant le départ en circulation.

Un attelage dételage

Formation théorique

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

Posséder les connaissances théoriques liées à la sécurité et est capable d'adapter sa conduite à des situations complexes.

Un exercice de maniabilité.

L'exercice consiste en une marche arrière sinueuse en faisant passer le véhicule entre des obstacles ou en les contournant, au terme de laquelle le candidat doit effectuer, selon le tirage au sort et la catégorie concernée, un arrêt de précision (axe de l'essieu arrière de la remorque sur la zone blanche matérialisée), ou un stationnement dans une zone matérialisée.

Formation en circulation

La formation se déroule sur des itinéraires variés.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

50) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-



SAS AAFCAM- Auto moto école CARRON

Agrément Préfectoral : E2405900200

Siret : 47782291000014 - Code NAF: 8553Z

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique

Une épreuve hors circulation avec interrogation écrite et orale pour les permis E(C) et E(D) + vérifications de sécurité, dételage, attelage, manœuvres, et une interrogation uniquement orale pour le permis E(B) + vérifications de sécurité, dételage, attelage, manœuvres ;

Une épreuve en circulation, si la première épreuve s'est conclue positivement.

21 Place du 11 Novembre 59230 SAINT-AMAND-LES-